

Finances et contrôle intégré

Recettes et dépenses

En 2005, le budget global de l'Agence, consacré au financement de ses programmes et de ses autres activités, a représenté (avec le report des crédits de paiement de 2004) :

- 3805,2 Meuros en crédits d'engagement et
- 2951,8 Meuros en crédits de paiement.

Environ 23 % du total des dépenses ont été affectées aux activités obligatoires de l'Agence (667,3 Meuros), 72 % à ses programmes facultatifs (2137,9 Meuros) et 5 % à des programmes entrepris pour le compte de tiers et financés par eux (152,7 Meuros). Le léger fléchissement de la participation aux activités obligatoires (baisse d'environ 3 points de pourcentage) au profit des programmes facultatifs marque une inversion de la tendance enregistrée ces dernières années, qui s'explique principalement par une forte progression des budgets des programmes facultatifs (plus de 200 Meuros). A l'occasion du Conseil ministériel de Berlin, qui s'est déroulé dans un esprit particulièrement constructif, les États membres ont renouvelé leur confiance dans le fonctionnement de l'ESA, ce qui s'est traduit dans leurs souscriptions aux enveloppes financières des nouveaux programmes et des activités en cours. En 2005, l'Agence a également continué à jouer un rôle actif dans la gestion des programmes financés par des tiers, confortant cette tendance à recourir à une source de recettes supplémentaire.

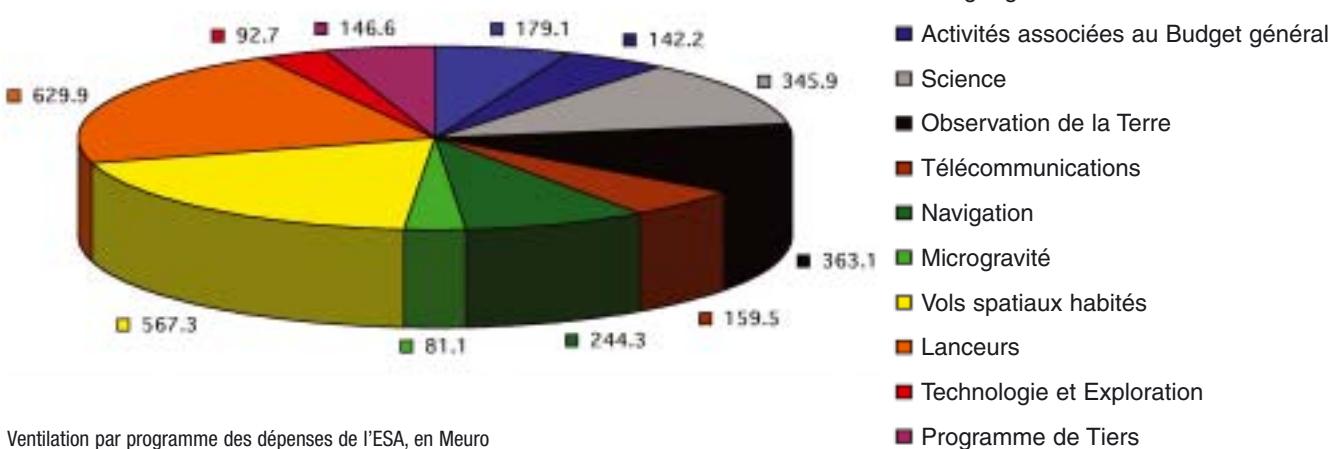
Les activités obligatoires couvrent essentiellement le programme scientifique, un programme de recherche

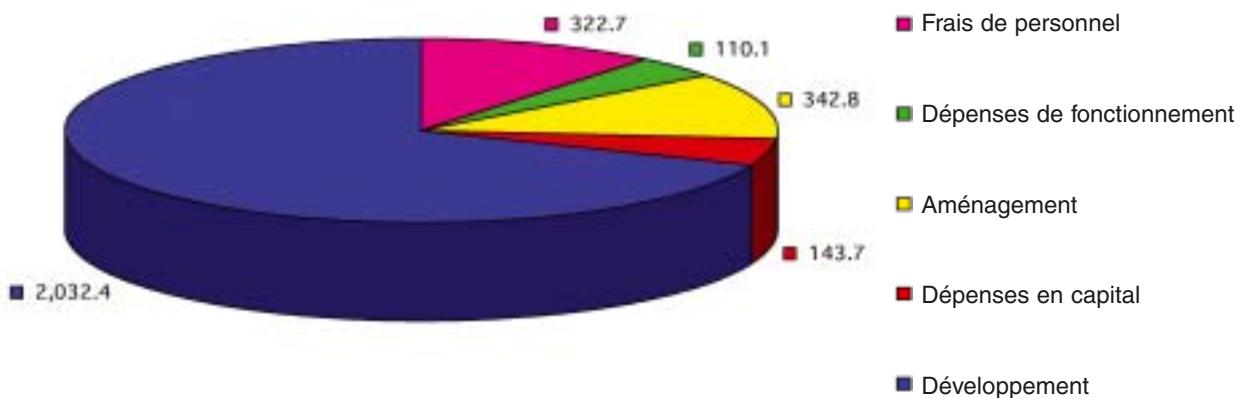
technologique et l'infrastructure technique et de gestion, et permettent, ensemble, à l'ESA de remplir son rôle d'organisme scientifique et technique.

En 2005, le budget du programme scientifique a reculé de 4 % (14 Meuros) pour atteindre 345 Meuros. Compte tenu des budgets des années précédentes, ces chiffres indiquent une stabilisation du programme scientifique dans le cadre du niveau de ressources annuel moyen de 370 Meuros actuellement en vigueur. Ils traduisent également l'entrée de ce programme dans une phase de consolidation qui s'amplifiera dans les prochaines années. Conformément à la décision prise par le Conseil en 2003, un versement de 30 Meuros a été effectué au titre de la première tranche de remboursement du prêt de la Trésorerie générale.

Les crédits de développement d'applications proviennent pour une grande part des programmes facultatifs de l'Agence, auxquels les États participants souscrivent librement.

En 2005, environ 21 % du budget total de l'ESA (soit 629,9 Meuros) ont été affectés aux programmes de lanceurs. Les investissements substantiels nécessaires à la construction de l'ensemble de lancement Soyouz (ELS) au CSG/Kourou et l'augmentation de la participation au financement de la tranche 10 d'Ariane-5, en vue de l'achèvement du plan de rétablissement entériné lors du Conseil ministériel de mai 2003, ont occupé une place importante dans les budgets des programmes de lanceurs et permettent d'expliquer l'augmentation de 13 % par rapport à 2004.





Ventilation fonctionnelle des dépenses de l'ESA, en Meuro

En outre, 19 % du budget (soit 567,3 Meuros) ont été affectés au programme Vols habités, microgravité et exploration. Ce montant est resté constant en termes réels par rapport à 2004, les 2,4 % d'augmentation nominale ayant seulement servi à préserver le pouvoir d'achat du programme. Cette stabilité budgétaire a néanmoins permis de franchir de nombreuses étapes essentielles.

Cette année, 12 % du budget (soit 363,1 Meuros) ont été consacrés aux activités d'observation de la Terre. La forte hausse de 42 % par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par une évolution positive des contrats de développement prévus au titre des première et seconde périodes du programme EOEP.

Le programme de télécommunications a représenté 5 % des dépenses totales de l'Agence en 2005 (159,5 Meuros), soit 21 % de plus qu'en 2004. Cette progression a permis le retour de la famille des programmes ARTES - à savoir les éléments 3, 4, 5 et plus particulièrement 8 - aux niveaux prévus. Elle témoigne de l'intérêt du concept ARTES pour les États participants et de la confiance qu'ils lui accordent.

Le budget du programme de navigation, en hausse de 28 % par rapport à 2004, a représenté 8 % des dépenses totales de l'ESA (244,3 Meuros). Parmi les principaux facteurs de coût figurent les activités GalileoSat, cofinancées par l'Union européenne, les contrats de développement des satellites GIOVE et le lancement de GIOVE-A. Le développement des programmes GNSS s'est également poursuivi favorablement.

Le système de pilotage budgétaire, instrument financier qui optimise l'affectation des crédits et le financement des programmes facultatifs par les États membres, a permis de centraliser en 2005 la gestion de risques budgétaires. Les

programmes ISS, EGAS et EOEP-1 en ont été les principaux bénéficiaires. Les avantages de ce dispositif, conçu pour donner plus de flexibilité, résident dans la stabilité accrue du profil des contributions des États participants, l'affectation plus efficace des ressources budgétaires aux différents programmes facultatifs, et une plus grande maîtrise des risques budgétaires.

Actions destinées au retour sur investissement: réforme en cours

En 2005 comme en 2004, environ 85 % du budget de l'Agence ont servi, dans les États membres, à couvrir les contrats de financement d'activités de recherche et de travaux liés à des projets, à exploiter les installations techniques et opérationnelles et à financer les dépenses en capital et le développement industriel. Les États membres ont également bénéficié, au niveau national, de l'effet multiplicateur de ces investissements et de la création d'emplois résultant de leurs relations industrielles et scientifiques avec l'ESA.

L'Agence consacre du temps et des ressources à mettre ses procédures en conformité avec les meilleures pratiques européennes, en adoptant notamment les normes de comptabilité du secteur public international (IPSAS), et à étudier la possibilité d'aller plus avant dans les réformes en matière de comptabilité analytique et de conformité totale avec les règles de la comptabilité d'exercice. Les résultats de cette analyse seront évalués en 2006.

Des réformes de grande envergure ont déjà été mises en œuvre. Un an après la demande formulée par le Conseil, la résolution relative à l'instauration de la flexibilité en cours d'exercice et d'un nouveau processus de planification budgétaire dans le système financier de l'Agence a été adoptée en juin. Elle aboutira à l'entrée en vigueur d'un nouveau Règlement financier, le 1er janvier 2006, et à

Contributions aux activités obligatoires (%)		Contributions aux programmes facultatifs (%) (*)	
ALLEMAGNE	23,41	ALLEMAGNE	21,45
AUTRICHE	2,26	AUTRICHE	0,87
BELGIQUE	2,83	BELGIQUE	7,37
DANEMARK	1,82	DANEMARK	0,78
ESPAGNE	6,87	ESPAGNE	5,76
FINLANDE	1,37	FINLANDE	0,54
FRANCE	15,63	FRANCE	31,55
GRÈCE	1,50	GRÈCE	0,12
IRLANDE	0,95	IRLANDE	0,30
ITALIE	12,88	ITALIE	14,59
LUXEMBOURG	0,21	LUXEMBOURG	0,13
NORVÈGE	1,70	NORVÈGE	1,02
PAYS-BAS	4,43	PAYS-BAS	2,87
PORTUGAL	1,20	PORTUGAL	0,19
ROYAUME-UNI	16,93	ROYAUME-UNI	5,91
SUÈDE	2,61	SUÈDE	2,11
SUISSE	3,40	SUISSE	3,49
TOTAL ÉTATS MEMBRES	100.00	TOTAL ÉTATS MEMBRES	99.06
CANADA	3.43	CANADA	0.83
HONGRIE	-	HONGRIE	0.06
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0.06
TOTAL États coopérants *	3.43	TOTAL États coopérants (**)	0.94
TOTAL ESA	-	TOTAL ESA	100.0

* Y compris les contributions des agences aéronautiques nationales à ARTES-9 GNSS IP (ATMSP)

** États participants non-membres liés à l'ESA par un Accord de coopération

l'adoption de mesures transitoires pour les budgets de l'année 2006. Cette réforme répond au souci de renforcer le processus de prise de décision concernant les finances de l'Agence, grâce à un meilleur contrôle intégré, et d'assurer une gestion optimale des ressources financières. Le nouveau processus de planification budgétaire qui sera instauré permettra, pour sa part, d'améliorer la transparence et la périodicité des comptes rendus aux États membres.

Calcul de barème des contributions aux activités obligatoires

La Convention de l'ESA prescrit que les activités obligatoires de l'Agence sont financées selon un barème de contributions pour la période 2003-2005 reposant

sur le revenu national des États membres, établi sur la base des chiffres des trois dernières années pour lesquelles on dispose de statistiques. Les calculs se fondent sur les statistiques de revenu national exprimées en monnaie nationale et converties en euros aux taux de conversion annuels moyens. En 2005, l'adhésion à l'Agence de deux nouveaux États membres, la Grèce et le Luxembourg, a nécessité un ajustement dudit barème afin de prendre en compte leur revenu national.

Les barèmes de contributions des États membres et coopérants établis pour les activités obligatoires et les programmes facultatifs de l'Agence en 2005 figurent dans le tableau ci-dessus.

Comptes annuels

Ces dernières années, l'Agence a entrepris de moderniser ses méthodes comptables pour les mettre davantage en conformité avec les normes IPSAS publiées par la Fédération internationale des experts-comptables (IPSAS), notamment par le biais de la mise en œuvre d'une comptabilité d'exercice entièrement conforme à ces

normes, de façon graduelle, tel que décidé par les Etats membres, pour ne pas perturber les opérations excessivement.

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2005 figurent ci-après.

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les quatre états financiers présentés ci-après (publiés avant l'audit) résument les comptes annuels 2005 de l'Agence. Ils contiennent des éléments de comparaison par rapport à l'exercice 2004.

En ce qui concerne l'Actif, le solde de 312 Meuros inscrit sous « Comptes bancaires et encaisses » ne couvre pas les crédits gérés pour le Régime de pensions. Ces crédits, qui représentent la part financée du Régime, investie dans ce qu'il est convenu d'appeler le Fonds tampon, sont considérés comme de l'actif à long terme. Les obligations du Régime de pensions, correspondant aux droits dont les membres actifs et pensionnés du personnel de l'Agence sont titulaires, sont estimées à 761 Meuros et la part non encore financée du Régime figure dans les montants à recevoir.

L'essentiel de l'actif à court terme est constitué par 396 Meuros d'avances payées aux fournisseurs au titre des différents programmes en cours de l'Agence. Jusqu'à l'essai ou à la recette des services correspondants, ces paiements sont considérés comme des créances vis-à-vis des contractants.

Les 40 Meuros d'investissements dans des participations constituent le capital apporté à l'entreprise commune Galileo au côté de la Commission européenne.

En ce qui concerne le passif, les contributions payés d'avance et les fonds disponibles au titre de la Régulation correspondent à des montants dus aux États membres, tandis que les charges à payer représentent des dettes vis-à-vis des fournisseurs dont les factures ont été reçues mais non encore payées ou des coûts encourus en 2005 mais non encore facturés.

La provision pour congés non encore pris par le personnel consigne la valeur des journées de congé dues aux membres du personnel, mais non encore prises à la fin de l'année.

L'effet net des provisions et charges à payer apparaît sous la rubrique « Réserve pour Charges et Provisions ». Le solde créiteur de 111 Meuros en 2005 peut être considéré comme l'excédent cumulé net des éléments d'actif sur les postes du passif, figurant dans les comptes.

Bien qu'incluses dans l'état de l'actif et du passif, qui offre un aperçu complet des créances, droits à prestations et obligations de l'Agence, les provisions et charges à payer ne sont pas encore financées à ce stade de la réforme des pratiques comptables. C'est pourquoi l'effet net des reprises sur charges à payer de l'exercice précédent augmentées des nouvelles charges à payer figurent sur une ligne distincte de l'état des recettes et dépenses, qui permet l'ajustement des dépenses de l'exercice afin de faire apparaître la totalité des coûts encourus. En 2005, le solde des charges à payer issues de l'exercice précédent a affiché une augmentation nette de 263 Meuros.

L'état des variations de l'actif net / capitaux propres montre l'affectation de l'excédent pour l'exercice suivant, dont une partie, qui apparaît de manière consolidée sous « Changement de méthode comptable », représente l'effet net des provisions et charges à payer.

L'excédent 2005 se monte ainsi à 606 Meuros, résultant de 303 Meuros de sous-consommation de crédits budgétaires, d'un excédent de recettes de 40 Meuros par rapport aux recettes budgétisées, d'autres soldes mineurs et d'une augmentation nette de 263 Meuros des charges à payer issues de l'exercice précédent.

ÉTATS FINANCIERS 2005

1. État des Recettes & Dépenses pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2005 (en millier d'euro)

	2005	2004	Increase/ Decrease
OPERATING INCOME			
Contributions	2,854,432	2,636,209	218,223
Other Income	264,878	189,267	75,611
	3,119,310		
Third Party Programmes Income	169,580	210,646	-41,066
Plan for European Cooperating States	3,845	2,181	1,664
Management Outputs/Esrangé Income	486	16,975	-16,489
Suspense Output	2,794	0	2,794
Internal Tax Income	103,332	102,950	382
	280,037		
Total operating income	3,399,347	3,158,228	241,119
OPERATING EXPENDITURE			
General Budget	187,573	188,010	-437
Scientific Programme	345,723	360,038	-14,315
Earth Observation	362,810	320,963	41,847
Telecom	159,312	131,393	27,919
Navigation	244,051	216,197	27,854
Manned Spaceflight	574,396	553,940	20,456
Microgravity	81,036	69,118	11,918
Launchers	648,666	557,596	91,070
Technology	85,025	83,499	1,526
CSG Kourou and other activities	82,711	86,933	-4,222
Pensions	59,496	54,900	4,596
Total financed by contributions	2,830,799	2,622,587	208,212
Third Party Programmes	145,796	151,954	-6,158
Plan for European Cooperating States	1,196	533	663
Management Outputs Expenditure	-24,880	16,494	-41,374
Esrangé/Andøya special project	193	189	4
Internal Tax	103,332	102,950	382
Variation of accruals/provisions	-242,582	220,012	-462,594
Restatement of expenditure to assets	-20,000	-10,000	-10,000
	-36,945		
Total operating expenditure	2,793,854	482,132	-519,077
NON-OPERATING CHARGES	0	0	0
Net Surplus for the Period	605,493	53,509	551,984
REPRESENTED BY			
Bank and Cash	311,779	345,591	
Other Assets	1,637,461	1,518,919	
Prepaid Contributions, Other Liabilities	-1,420,137	-1,673,681	
Loans on Outstanding contributions	0	-4,000	
Reserves	76,390	-133,320	
Net Surplus for the Period	605,493	53,509	

2. État de l'Actif et du Passif au 31 décembre 2005 (en millier d'euro)

	2005		2004		Increase/ Decrease
ASSETS					
<i>Current assets :</i>					
BANKS AND CASH	311,779		345,591		-33,812
AMOUNTS RECEIVABLE :					
Outstanding contributions	353,270		251,557		101,713
Other customers (net)	20,615		54,230		-33,615
Other amounts receivable	66,280		68,767		-2,487
PREPAYMENTS	396,296		379,365		16,931
		1,148,240		1,099,510	48,730
<i>Non-current assets :</i>					
Investments in associates	40,000		20,000		20,000
<i>PENSION SCHEME to be financed</i>	569,152		557,161		11,991
<i>PENSION SCHEME Buffer Fund</i>	191,848		187,839		4,009
		801,000		765,000	36,000
Total assets		1,949,240		1,864,510	84,730
LIABILITIES					
<i>Current liabilities:</i>					
Prepaid Contributions and other payables to Member States	194,466		228,997		-34,531
Regulation Fund	72,574		81,214		-8,640
LOANS IN LIEU OF CONTRIBUTIONS	0		4,000		-4,000
ACCRUED PAYABLES	339,803		571,782		-231,979
OTHER AMOUNTS PAYABLE	9,279		7,061		2,218
UNTAKEN STAFF LEAVE	43,015		39,627		3,388
		659,137		932,681	-273,544
<i>Non-current liabilities:</i>					
<i>PENSION SCHEME (*)</i>	761,000		745,000		16,000
		761,000		745,000	16,000
Total liabilities		1,420,137		1,677,681	-257,544
NET ASSETS		529,103		186,829	342,274
NET ASSETS/ RESERVES					
RESERVES Telecom 3 bis, GNSS2, ARTES, PPF Envisat, Marecs, Exchange gains	34,635		34,333		302
Reserve for Accruals and Provisions	-111,025		98,987		-210,012
SURPLUS	605,493		53,509		551,984
		529,103		186,829	342,274
MEMORANDUM ACCOUNTS					
Property, plant and equipment	2,739,381		2,597,453		141,928
Fixed Assets in progress	217,945		513,373		-295,428
INVENTORY OF FIXED ASSETS		2,957,326		3,110,826	-153,500

3. État consolidé des flux de Trésorerie pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2005 (en million d'euro)

CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES	
Receipts	
2005 Contributions received (net of loans)	2,094.4
Contributions received for Regulation Fund	216.0
Previous years contributions cashed in 2005	142.8
Prepaid contributions cashed	48.5
	2,501.7
Proceeds of Third Party Programmes	110.2
Proceeds of Plan for European Cooperating States	2.0
Other proceeds of ESA Programmes	262.8
Net movements of other receivables	2.5
Net movements of other reserves	5.0
	382.5
	2,884.2
Payments	
Payments for ESA Programmes	-2,759.4
Payments for Third Party Programmes	-145.8
Payments of Plan for European Cooperating States	-1.2
Net movements of other amounts payable 2005/2004	2.2
Reimbursement of contributions	-9.8
	-2,914.0
Net cash flow from operating activities	-29.8
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES	
Proceeds of loans taken in lieu of contributions	0.0
Reimbursement of bank loans in lieu of contributions	-4.0
Net cash flow from financing activities	-4.0
Net increase (decrease) in cash	-33.8
CASH AND BANKS 31.12.2004	345.6
CASH AND BANKS 31.12.2005	311.8

4. État des variations de l'Actif net/Capitaux propres sur les années 2004-2005 (en million d'euro)

	SURPLUS	RESERVES	RESERVE FOR ACCRUALS AND PROVISIONS	TOTAL NET ASSETS
	(A)	(B)	(C)	(A+B+C)
Balance at 31 December 2004 ESA/AF(2005)1	53.5	34.3	99.0	186.8
Allocation of Surplus 2004 to income 2005:				
- Programmes funded by contributions	-193.9			
- Plan for European Cooperating States	-1.6			
- Programmes funded by Third Parties	-57.0			
- Management and Suspense Outputs	-0.3			
Reimbursement to Participants	-7.5			
Allocation to exchange gains reserve	-1.7			
Allocation to Marecs reserve	-1.5			
Adjustments for accrued expenditure 2004	210.0		-210.0	-210.0
Sub-total Allocation of Surplus 2004	-53.5			-53.5
Surplus 2005	605.5			605.5
Net movements in reserves		0.3		0.3
Balance 31 December 2005	605.5	34.6	-111.0	529.1